



## Saisie huissier à défaut de règlement sous 5 jours

Par **Misspaslisse**, le **23/02/2016** à **16:34**

Maître,

J'ai reçu le 19 février 1 avis de passage d'un huissier (S.THOMAZON - F BICHE) et le 20 février un courrier me signifiant 1 signification de cession de créances avec commandement de payer aux fins de saisie vente.

Dans ce courrier j'apprends qu'un jugement en premier ressort rendu contradictoire par le TRIBUNAL D'INSTANCE DU 15ème arrondissement de Paris le 05 mai 2004.

Je découvre aussi que cette créance aurait été cédée par la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE le 19 décembre 2014 à la société INTRUM JUSTIFIA. J'avoue ne pas comprendre, dans la mesure où je n'ai jamais reçu le moindre courrier de cet société ou de la BNP, ni même du TRIBUNAL.

Au moment de mon divorce en 2003, j'avais un crédit à la consommation chez COFINOGA, mais qui a été payé dans l'intégralité. Je n'ai plus les justificatifs, s'il s'agit bien de cette créance, cela fait bien 12 ans et depuis je n'ai jamais eu aucun crédit nulle part. J'ai demandé à mon ex mari de rechercher dans ses papiers aussi, mais j'ai peu d'espoir de ce côté là et je ne sais pas comment apporter la preuve que cette dette est payée depuis plus de 10 ans.

Cette Huissier me réclame 10040,41 euros dont 6529,29 euros d'intérêts échus ! Je ne gagne même pas cette somme en 1 an. Je pensais me rendre au tribunal afin de leur demander 1 copie du jugement contradictoire, mais il semblerait que ce ne soit pas possible car cela remonte à mai 2004. Je suis très inquiète et je ne sais pas si je dois aller chercher chez l'huissier copie de l'acte dont il me parle.

Que puis-je faire ? Dois-je prendre les devants et faire un dossier de surendettement ? De plus aujourd'hui je reçois un courrier de cet Huissier avec la phrase suivante " Voici le décompte actualisé de votre dossier arrêté au 19/02. A défaut de règlement sous 5 jours ou de prise de contact, je procéderai à votre domicile à la saisie de votre mobilier" le tout daté du 19 février et stabilobossé de vert fluo. Donc si je calcule bien, il devrait me saisir le 24 ou le 25.

Merci à l'avance pour vos conseils

[ Modifier mon message ][ Supprimer ]